

Date : 12/05/2017

Objet : Communiqué de presse

Aide aux sinistrés des inondations

A la suite des intempéries survenues le dimanche 30 avril 2017, le Maire de la Ville de Cayenne informe qu'un dispositif d'aide aux sinistrés a été mis en place. Il est destiné à couvrir les besoins les plus urgents des personnes sinistrées. Pour celles ayant connu des préjudices matériels et qui habitent les rues du 11 novembre et Renée Jadfard, ont jusqu'au 18 mai 2017 pour déposer leurs dossiers au Cabinet du Maire-Hôtel de Ville, 1 rue de Rémire 97300 Cayenne.

Contact :

Cabinet du Maire

Ville de Cayenne

Tél : 0594 39 70 46

Mél : cabinet@ville-cayenne.fr